Nord

O E

S

Ruisseau Le Merloup

Ruisseau Le Fonas

Ruisseau La Galoche

Ruisseau Le Vernayet

Ruisseau Le Ratier

Ruisseau Le Ratier

R1

R2

R3

V1

V2

V3

V4

V5

V6

V7

V8

V9

V10

V11

V12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

LEGENDE

Zones urbaines

- **Ua** — Zone urbaine dense, centres anciens, réhabilitation du bâti existant
- **Ub** — Extension du centre bourg, densité moyenne, COS = 0.40
- **Uc** — Habitat dispersé, densité faible, COS = 0.15
- **Us** — Zone sportive et de loisirs
- **Ux** — Zone destinée aux activités tertiaires, artisanales, commerciales et industrielles

Zones à urbaniser

- **AUa** — Zone à urbaniser sous la forme d'une opération d'ensemble, densité moyenne à forte, COS = 0.50
- **AUb** — Zone à urbaniser à long terme, sous la forme d'une opération d'ensemble, nécessitant une modification du PLU
- **AUx1** — Zone d'urbanisation future destinée aux activités tertiaires, artisanales, commerciales et industrielles - Court terme
- **AUx2** — Zone d'urbanisation future destinée aux activités artisanales et tertiaires - Court terme

Zones agricoles

- **Aa** — Zone à destination strictement agricole, non constructible
- **Ab** — Zone à destination strictement agricole, où les constructions liées aux exploitations agricoles sont admises

Zones naturelles

- **N** — Zone de protection des espaces naturels et forestiers. Possibilité de réhabiliter le bâti existant + agrandissement autorisé jusqu'au tiers de l'existant avec un max de 60 m² de SHOB
- **NL** — Zone naturelle à destination de sports et de loisirs

Espaces boisés

- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés à protéger et à mettre en valeur

Emplacements réservés

- Emplacements réservés pour des projets d'intérêt général
- Emplacements réservés pour la voirie

Informations diverses

- 1 — Sièges d'exploitations agricoles

Protection des monuments historiques

- Zone de protection des monuments historiques - Eglise de LIERGUES

Activité commerciale et artisanale

- Linéaire artisanal et commercial où les rez-de-chaussée doivent être affecté à des activités commerciales ou artisanales ou cafés ou restaurants
- Commerces devant être maintenus

Carrières

- Trame "carrières" : secteurs où l'ouverture et l'exploitation de carrières sont autorisées

Secteurs soumis à un risque géologique - Niveau de risque moyen

- Zones non-aedificandi en raison d'un risque géologique particulier : toute construction nouvelle y est interdite.
- Secteurs ayant fait l'objet d'une étude de sol : les constructions doivent répondre à des prescriptions particulières précisées dans le règlement de zones
- Secteurs n'ayant pas fait l'objet d'une étude géologique : toute nouvelle construction y est interdite.
- Secteurs dont l'emprise au sol est limitée à 200m²
- Secteurs ayant fait l'objet d'une étude (mai 2012) géotechnique préliminaire de site : prescriptions à prendre en compte dans le règlement du PLU (Article DG 7).
- Secteurs ayant fait l'objet d'une étude (octobre 2012) géotechnique préliminaire de site : prescriptions à prendre en compte dans le règlement du PLU (Article DG 7).

Secteurs soumis à un risque d'inondation

- Zone inondable d'aléas faibles
- Zone inondable d'aléas moyens en crue centenale
- Zone inondable d'aléas forts en crue centenale

Echelle : 1/3 500ième

2BR
SCP Bernard Ramel de Boisthel
Architecture - Urbanisme - Paysage

Plan Local d'Urbanisme
LIERGUES

LIERGUES

PLAN DE ZONAGE APRES MODIFICATION

03

Approbation de la modification n° 2 du PLU

"Vu pour être annexé à la délibération du 21/05/2013"

Le Maire, M. BATAILLON

Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON - Tel : 04.78.83.61.67 - Fax : 04.78.83.64.62 - Email : agence.lyon@2br.fr